

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le mercredi trois avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Alexandre BOTELLA, Jacques GOLIASSE, Camille LECUNFF-GUILLARD, Jean-Pierre JOURDAIN, Jean-Marc JOVET, Michel JEANNOT, Olivier SUSINI, Audrey SAUNIER

Étaient excusés : Josiane CHABERT (pouvoir à Jean-Pierre JOURDAIN), Patrick FIORINI (pouvoir à Henri MONTELLANICO), Aurélia DUCHET (Pouvoir à Jacques GOLIASSE), Danièle SANTESTEBAN (pouvoir à Olivier SUSINI)

Objet : Affectation des résultats

L'examen du compte administratif 2023 fait ressortir les éléments suivants :
Dans la section de Fonctionnement, **un excédent cumulé de 345 652,73 €**
Dans la section d'Investissement, **un déficit cumulé de 96 366,86 €**
Aucun reste à réaliser à reporter en 2024.

Le Président explique qu'il convient de reprendre ces résultats dans le Budget Primitif 2024, et propose de les affecter de la façon suivante :

- Pour la section d'investissement :
 - En dépenses :
 - ⇒ reprise du déficit constaté : **Compte D 001 pour 96 366,86 €**
 - En recettes :
 - ⇒ affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement avec une partie de l'excédent de fonctionnement : **Compte 1068 pour 165 652.73 €**
- Pour la section de fonctionnement :
 - En recettes :
 - ⇒ reprise du reste de l'excédent de fonctionnement dégagé : **Compte R 002 pour 180 000 €**

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 la somme de **165 652.73 €**,
- **APPROUVE** la reprise des résultats pour
 - **96 366,86 €** au compte D 001
 - **180 000 €** au compte R 002.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 3 avril 2024

Le Président,

Henri MONTELLANICO



Le secrétaire de séance,

Jacques GOLIASSE

